



## Commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Pouvoirs : 2

Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gaëtan Fauvain, maire.

**Présents** : Gaëtan Fauvain, Anthony Laidet, Dany Alves, Nathalie Beaudet, Sylvain Damezin, Christelle Paget, Fabien Cogno, Benoît Juliat, Julien Frety, Anaïs Batteur, Caroline Fructuoso, Sandrine Martin, Gérard Dumire, Stella Cordenod, David Suchet

**Absents Excusés** : Céline Doneaux, Pierre-Arnaud Noiret, Sandra David-Boudet, Cédric Brevet

**Pouvoirs** : de Céline Doneaux à Nathalie Beaudet, de Cédric Brevet à Sandrine Martin

**Secrétaire de séance** : Caroline Fructuoso

#### ● APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 11 JUILLET 2024

Le procès-verbal du 11 Juillet 2024 est approuvé à l'unanimité

#### ● ORDRE DU JOUR DU 18 SEPTEMBRE 2024

- Choix de l'entreprise : création d'un mode doux Route de Valeins
- Choix des entreprises : rénovation local communal
- Choix de l'architecte : rénovation de l'Eglise
- Communauté de Communes : Fond de concours 2024
- Révision du loyer : local traiteur 22 Rue de la Dombes
- Révision du loyer : logement 3 carrefour du Centre
- Suppression de la régie restaurant scolaire / garderie
- Avenant contrat Cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale)
- Détermination du nombre de membres du CCAS et élection des membres du conseil municipal au CCAS : annule et remplace la délibération 58-2022.
- Tour de table des adjoints
- Informations de Monsieur le maire

#### ● DELIBERATIONS ADOPTEES

Monsieur le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Sandrine Martin, nouvelle conseillère. Il propose un tour de table afin que chacun se présente.

#### 49 - 2024 Objet : Choix de l'entreprise : création d'un mode doux Route de Valeins

Monsieur Anthony Laidet, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire,

Vu la délibération 70-2023, autorisant l'ouverture anticipée de crédits, en dépenses d'investissement, notamment pour l'opération 318 concernant la création d'un mode doux « Route de Valeins ».

Vu la délibération 25-2024 autorisant Monsieur le maire, ou son représentant, à demander des subventions appropriées à chacune des opérations listées, dont la création d'un mode doux « Route de Valeins ».

Vu la délibération 45-2024 approuvant la convention à prendre avec le Département de l'Ain, relative à un aménagement de sécurité sur la RD75, engageant respectivement la commune de Saint Etienne sur Chalaronne et la commune de Valeins.

L'entreprise COLAS s'étant excusée, trois devis ont été présentés lors de la Commission d'Appel d'Offres du 16 juillet 2024, comme suit :

- La société GUINOT TP « Rue Henri-Paul Schneider – 71210 MONTCHANIN » pour un montant de **418 410.14 HT soit 502 092.17 TTC**,
- La société SOCAFL « Zone Industrielle la Fontaine – 01290 Crottet », pour un montant de **508 374.80 HT, soit 610 049.76 TTC**,
- La société ROGER MARTIN « 365 Rue de Verdemont – 01540 Vonnas », pour un montant de **475 494.50 HT, soit 570 593.40 TTC**.

L'offre présentée par l'entreprise « GUINOT TP – Rue Henri-Paul Schneider – 71210 MONTCHANIN » est identifiée comme étant la mieux disante avec une proposition s'élevant à 418 410.14 € HT soit 502 092.17 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 Abstention et 16 pour :

- **Approuve** la proposition de l'entreprise « GUINOT TP – Rue Henri-Paul Schneider – 71210 MONTCHANIN », identifiée comme étant la mieux disante avec une proposition s'élevant à 418 410.14 € HT soit 502 092.17 € TTC.
- **Autorise** Monsieur le maire ou son adjoint, à signer tout document relatif à cette opération.

★ ★ ★ ★ ★

#### 50- 2024 Objet : Choix des entreprises rénovation local communal

Monsieur Anthony Laidet, adjoint au maire,

Vu la délibération du 45-2023, autorisant le Maire, ou son représentant, à consulter des entreprises pour l'exécution des travaux ; et proposant la vente du terrain, classé en zones UA et UB, sis « Rue des Etangs » Parcelle C59, pour un montant de 100 000 €, pour les financer.

Vu la délibération du 63-2023, acceptant la cession à Monsieur et Madame Chardon Alain et Bernadette, demeurant « 308 Impasse Etang Bolla » à Chanoz Chatenay, de la parcelle C 59, d'une surface de 895 m<sup>2</sup>, au prix de 100 000 €.

Vu les offres présentées à la réunion de la commission travaux, il est proposé de retenir les devis des entreprises suivantes :

- La société « AF MACONNERIE », pour un montant de 16 576 HT, soit 19 891.20 € TTC, pour la réalisation de travaux de maçonnerie.
- La société « EI EG RENOV », pour un montant de 17 241.94 HT, soit 20 690.33 € TTC, pour la réalisation de travaux de placo et de peinture.
- La société « IEE – ELECTRICITE GENERALE », pour un montant de 21 931.17 HT, soit 26 317.40 € TTC, pour la réalisation de travaux d'électrique.
- La société « EURL SANDRON CARRELAGE » pour un montant de 12 907.82 HT, soit 15 489.38 € TTC, pour la réalisation de travaux de carrelage.
- La société « EURL PLOMBERIE BERTHIER » pour un montant de 6 002.70 HT, soit 7 203.24 € TTC, pour la réalisation de travaux de plomberie.
- La société « EURL MENUISERIE GUIDE » pour un montant de 5 300 HT, soit 6 360 € TTC, pour la réalisation de travaux de menuiserie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** l'ensemble des devis présentés pour un total de 79 959.63 HT soit 95 951.55 TTC.
- **Autorise** Monsieur le maire ou son adjoint, à signer tout document relatif à cette opération.

★ ★ ★ ★ ★

#### 51- 2024 Objet : Choix de l'architecte : rénovation de l'église

Madame Nathalie Beaudet, adjointe au maire, rappelle à l'assemblée le projet de rénovation de l'Eglise.

Pour l'étude préalable de ces travaux, elle présente la proposition d'honoraires de Monsieur Chanu – Architecte du Patrimoine, pour un montant de 14 700 € HT soit 17 640 € TTC.

L'assemblée après en avoir délibéré, à 1 Abstention et 16 pour :

- **RETIENT** la proposition d'honoraires de Monsieur Chanu – Architecte du Patrimoine, pour un montant de 14 700 € HT soit 17 640 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents relatifs au dossier de l'Eglise.

★ ★ ★ ★ ★

#### 52- 2024 Objet : Fond de concours 2024 : Communauté de Communes Val de Saône Centre

Monsieur Anthony Laidet, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, rappelle que la commune a sollicité une aide au titre du fonds de concours auprès de la communauté de communes Val de Saône Centre, en vue de participer au financement des travaux suivants :

- Voirie communale,
- Eclairage sportif,
- Réhabilitation de deux logements communaux au Centre Bourg.

Par délibération N° 2024/07/02/15, le conseil communautaire, a approuvé le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 15 000 €.